

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 07 DECEMBRE 2020 A 20 HEURES 30

DATE DE CONVOCATION : 25/11/2020.

PRESENTS : Mmes Valérie VIGIER, Valérie NAU, Isabelle GENSOU, Béatrice SARTRON, Carine MALAPEYRE, Annabelle GROMENIL
Mrs Éric CHOLLET GABARD, Robert BOURSEAU, Marc BOULOUX, Nicolas LACROIX, Jean-Marc ROBERT, Daniel CAPY, Christophe COTTIN.

ABSENTS EXCUSES : Mme Christine LAVIDALIE, M. Louis DUCARRE a donné procuration à M. Nicolas LACROIX,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Isabelle GENSOU.

Le compte rendu de la réunion précédente est adopté à l'unanimité après lecture.

1. REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Après lecture, le règlement intérieur du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

2. DEMANDE D'EXONERATION DES COIFFEURS

L'exonération des loyers des coiffeurs du 30/10/2020 au 30/11/2020 est adoptée à l'unanimité pour cause de fermeture administrative décrétée par le gouvernement (COVID 19).

Concernant le loyer du Restaurant Table d'Oc, Mr Christophe COTTIN refuse l'exonération. Il explique au conseil municipal qu'il a obtenu des aides, fait de la vente à emporter et le marché du jeudi

3. DEVIS TABLEAU ELECTRIQUE RESTAURANT TABLE D'OC

Le tableau électrique du restaurant n'est plus conforme. EDF remplace le compteur par un compteur 3 phases 380V (manque de puissance).

3 devis sont proposés par Mr Eric CHOLLET GABARD :

- Devis LIBELEC Galgon : 3 861,86€ TTC -Trop cher-
- Devis MAUVILLAIN Périssac : 2 196.30€ TTC comprenant le tableau électrique étanche niveau 2, 1 ligne division phases. Modification du tableau électrique existant
- Devis Ets NAU : 2 920.27€ TTC comprenant un tableau étanche avec séparation des lignes salle et cuisine. Télécommande test de sécurité. Double appareillage de marque LEGRAND. Arrêt coup de poing pour coupure gaz.

Après étude de chaque devis, celui des Ets NAU est accepté à l'unanimité (Mme NAU, 3^{ème} adjointe s'est abstenue, étant l'épouse de Mr NAU électricien), c'est le devis le plus complet, le prix de la main d'œuvre est moins élevé. Les Ets NAU interviennent régulièrement sur site et le délai d'intervention est court.

Délai de réalisation : Intervention EDF le 11/12/2020, remplacement du compteur le 16/12/2020, intervention des Ets NAU en suivant

4. DEVIS OUTILLAGE

Monsieur Eric CHOLLET GABARD présente le devis.

Il explique que l'utilisation de désherbant est aujourd'hui interdite. De plus, suivant les directives départementales, il faut faire passer des examens « PHYTO » aux employés communaux pour l'utilisation de produits.

Afin d'améliorer les conditions de travail à l'employé communal, la commune souhaite se doter d'équipements et outillages plus performants.

Les Ets PELLENC Equipementier, ont prêté différents matériels durant 15 jours pour essais.

Le choix du matériel est le suivant :

- 1 batterie avec cordon de connexion (harnais, chargeur, cordon et adaptateur)
- 1 bineuse électrique (désherbage mécanique)
- 1 débroussailleuse avec tête de désherbage pour le bord des routes
- 1 ciseau (sécapeur) électrique à tailler + manche télescopique

L'ensemble du devis se monte à 5 162.66 € (4 302.22€ HT), sachant que si nous passons commande avant la fin de l'année, une remise de 10% nous sera accordée.

Le devis est validé à l'unanimité.

5. DEVIS TRAVAUX EGLISE

La société s'occupant de la maintenance de l'église, a transmis un devis pour remplacement de 8 persiennes pour un montant hors taxe de 12 000.00 € car il semblerait que l'eau rentre dans l'église.

N'ayant pu contrôler la véracité des travaux, le devis est ajourné. Messieurs Eric CHOLLET GABARD et Robert BOURSEAU doivent aller voir. Pour rappel, le contrat d'entretien de l'église coûte 230.00€ par an.

6. PENALITES ENTREPRISE BARAN (TRAVAUX AGRANDISSEMENT ECOLE)

L'entreprise BARAN (travaux de toiture) sur le nouveau bâtiment de l'école, demande que les pénalités appliquées pour non-présence aux réunions de chantier par l'architecte soient annulées.

Aujourd'hui, seul le conseil municipal peut soit annuler ou soit accepter ces pénalités. L'architecte les a appliquées mais il n'est pas le décisionnaire final.

Le conseil municipal refuse la demande de l'entreprise BARAN, les pénalités seront maintenues.

7. RETENUE DU DECOMPTE GENERAL DEFINITIF SMA33

La somme de 1 656.00 € sera retenue pour malfaçon à la Société SMA33. En effet, le crépis est écaillé, il a dû être refait.

8. REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS DES SUJETIONS ? DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) – GRADE ADJOINT TECHNIQUE

Madame le Maire indique que l'I.A.T. (Indemnité d'Administration et de Technicité) est remplacé par le RIFSEEP. Ce régime permet d'attribuer une indemnité aux adjoints techniques. Le montant de l'indemnité est une information confidentielle par rapport aux salariés.

9. AVANCEMENT DE GRADE

Le Centre de Gestion a transmis à la mairie le tableau d'avancement de grade des agents. Le taux d'avancement de grade est de 100 % pour tous les grades.

L'avancement est suggéré pour tous les agents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à la majorité.

Manque d'éléments et d'informations concernant l'avancement de grade.

5 abstentions : Nicolas LACROIX, Louis DUCARRE (procuration Nicolas LACROIX), Carine MALAPEYRE, Daniel CAPY et Jean-Marc ROBERT

10. DEPARTS LOCATAIRES

Madame ARTIGUEVIEILLE a quitté le logement 1 Place de la Poste.

Mme HERVE et Monsieur CHERMAIN ont quitté le logement 10 place de la Poste, ils sont remplacés par Monsieur EL KAOUI à partir du 14 décembre 2020.

Monsieur Jean-Marc ROBERT demande que soit fournie la liste d'attente des demandeurs de logement. Il souhaite que soit mis en place un comité de 3 personnes afin de choisir les locataires.

11. DEMANDE DE JARDIN

Le locataire du 8 place de la Poste, demande la possibilité d'agrandir son jardin, en prenant sur le terrain jouxtant son jardin.

Le Conseil Municipal refuse à l'unanimité. Ce terrain doit permettre de lancer les jardins partagés. Madame Annabelle GROMENIL souhaite pouvoir déjà départager 4 parcelles avec point d'eau pour proposer aux habitants qui le souhaitent de pouvoir jardiner.

12. CONVENTION « MASQUES » COMMUNAUTE DE COMMUNES DU FRONSADAIS

Madame le Maire informe que 300 masques sont disponibles en Mairie. Ces masques avaient été commandés par l'ancienne municipalité. Le Conseil Municipal accepte la convention.

13. SUBVENTION CITY PARK

Madame le Maire rappelle que pour obtenir les subventions du City Park, les demandes doivent être transmises avant le 31 décembre 2020.

Pour ce faire, elle propose que nous transmettions le devis le plus complet (Equip Sport) afin de lancer la procédure (devis Equip Sport 138 600 € HT + Terrassement 18 570.00 € H.T.).

Cela n'empêche en rien de choisir un autre devis, c'est uniquement pour la demande subvention.

14. ACHAT DE TABLES POUR LA SALLE DES FETES

Les tables de la salle des fêtes sont abîmées. Le devis SEMIO s'élève à 1 972.74 € pour 15 tables achetées et 5 gratuites (dim. 2000*760mm en Bois).

Le devis est accepté à l'unanimité.

15. AUGMENTATION DES LOYERS

Les loyers sont réévalués selon l'indice INSEE en vigueur. Le Conseil Municipal accorde l'augmentation des loyers pour l'année 2021.

16. INSTALLATION DES ABRIS BUS

Les agents du Département doivent se déplacer sur site le jeudi 10 décembre 2020 pour valider les emplacements des abris bus (dossier en cours).

17. SUPPRESSION DES SAPINETTES PLACE ALBERT SEGUIN

Les sapinettes place Albert Seguin (sur le terrain face à la salle des Associations) ont été retirées (maladie dans les sapinettes). Pour le confort de la locataire en face, il est prévu de refaire une clôture avec grilles rigides, occultants et soubassement béton.

Le prix de l'ensemble est évalué à 3 100.00 € TTC (1 093.00 € T.T.C pour les occultants)

Une clôture est également prévue devant la citerne incendie.

Le cadenas du transformateur est cassé, un portail sera installé avec double des clés remises à EDF.

18. QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Daniel CAPY demande les avancées du CCAS. Mesdames Valérie NAU et Isabelle GENSOU ont établi une liste des personnes âgées et/ou en difficulté. Chaque personne a été contactée individuellement. Il leur a été proposé l'intervention de la Mairie pour certains et des informations utiles pour d'autres (transport, etc...)

A ce jour, aucune demande particulière n'a été transmise à la Mairie ou sur le téléphone d'astreinte.

- Plusieurs Conseillers Municipaux demandent qu'un planning des réunions du Conseil Municipal soit établi. Les réunions seront programmées toutes les 6 semaines environ (sauf urgence). Les dates seront communiquées ultérieurement.

- Monsieur Nicolas LACROIX soulève le problème d'accès de la garderie. Le portillon est fermé à clé. Le matin entre 7H15 et 7H30, 1 seule personne pour faire l'accueil et surveiller les enfants.

Madame le Maire précise que Marylène reprend son poste en janvier et de ce fait il y aura 2 personnes. Une étude est menée pour modifier l'accès d'accueil des enfants.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Les Conseillers

Le Maire,
V. VIGIER